

Des revendications pour la nature

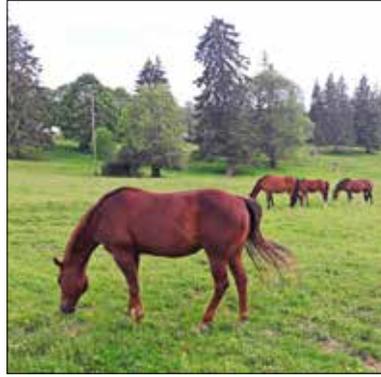
Des associations jurassiennes de protection de la nature, dont l'Association des naturalistes francs-montagnards (ANFM), ont uni leurs forces pour lancer la pétition Biodiversité 2024. Gaëtan Marchand, président de l'ANFM, détaille les revendications.

Le WWF Jura, la Fondation des Marais de Dampfreux, les sociétés d'écologie et de protection des oiseaux de Delémont et environ et des sciences naturelles du pays de Porrentruy, ainsi que Pro Natura Jura et l'Association des naturalistes francs-montagnards (ANFM) ont choisi à dessein de lancer leur pétition Biodiversité 2024, le 2 février. « Cette date tombait pile sur la Journée mondiale des zones humides » indique Gaëtan Marchand, président de l'ANFM depuis août 2023 et conseiller communal à Montfaucon. « Ce qui tombait bien, puisque l'ANFM est très active dans la création de mares depuis 40 ans, tout comme dans la préservation des tourbières, dans le haut du canton. »

Maintenir les paysages typiques

Si la participation de l'ANFM à cette démarche est naturelle, « c'est parce qu'elle est la plus grande association protectrice de la nature des Franches-Montagnes, comptant dans ses membres la plupart des naturalistes du district ». Pourquoi le Parc du Doubs n'a pas rejoint le collectif? « Parce que le PNRD n'est pas une association de protection de la nature. Simplement » répond Gaëtan Marchand.

Ce dernier met ensuite en lumière les revendications de la pétition. « Nous avons à protéger mieux les espèces menacées, des amphibiens aux papil-



L'ordonnance cantonale sur la protection de la nature et du paysage nécessite une mise à jour selon les pétitionnaires. Elle n'a pas été révisée depuis 1978. photo archives

lons. » Il invoque aussi l'urgence d'actualiser l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature datant de 1978 et en attente d'une mise à jour depuis 2010, ainsi que la politique cantonale en matière de pâturages boisés. « Il devient crucial d'adapter l'ordonnance aux enjeux actuels ainsi que les pratiques agro-sylvicoles pour maintenir les paysages typiques que sont les pâturages boisés, impactés par des étés toujours plus secs et par le bostryche. »

Il évoque encore la revitalisation des cours d'eau, via « l'assainissement des seuils et des barrages et la création de berges boisées, pour rafraîchir les rives et ainsi soutenir la faune aquatique ». Il signale également « la nécessité de créer une réserve forestière d'au moins 200 hectares, en dessous de 500 mètres ».

Plus d'une semaine après le lancement de la pétition, le Montfalconais précise que « le but n'est pas de cumuler des signatures, mais de passer un message fort ». La pétition sera déposée à la chancellerie début juin. Il est possible de la signer sur pronatura-ju.ch.

Silvia Freda

Trois férus de robotique récompensés

Les férus de robotique taignons continuent de s'illustrer. Ils ont trusté les premières places lors du récent concours Arcobot, à Bienne. Les seniors ont décroché l'or. Quant aux juniors, ils ont pris le 3^e rang dans leur catégorie.

L'Association Robots-JU continue de faire des prouesses. A Bienne, lors du dernier concours Arcobot, les équipes seniors et juniors devaient respectivement programmer un robot allumeur de réverbère ainsi qu'un robot livreur de colis.

Bilan: l'équipe emmenée par le Montfalconais Akil Studer est montée sur la plus haute marche du podium. Chez les juniors, c'est le Taignon Lenny Kornmayer qui a fait forte impression. Lui et ses coéquipiers se sont classés troisièmes ex-aequo. A noter que, sur place, les deux Franches-Montagnards étaient soutenus par un autre Taignon, le coach noirmonier Sam Houser.

La suite? Robots-JU continue sa saison robotique avec la finale suisse de la First Lego League (FLL) à Lausanne en ligne de mire et la Coupe Robots-JU à Moutier, toutes deux agendées le 2 mars. (per)

Les cithares résonneront à l'église de Lajoux

L'association Pause Musicale démarre son année de concerts avec une proposition très originale: un moment dédié à la cithare qui aura lieu ce dimanche à 17 heures à l'église de Lajoux.

Pause Musicale démarre l'année 2024 avec des sonorités traditionnelles, mais singulières. Ce dimanche, c'est un instrument particulier qui sera au centre de l'attention: la cithare, présente en Suisse depuis maintenant plusieurs siècles.

Cithare sous toutes ses formes

Pour faire résonner cet instrument, l'église de Lajoux accueillera Lorenz Mühlemann, créateur et directeur du Centre culturel suisse de la cithare à Trachselwald (Berne). A l'accompagnement, on pourra entendre Matthias Aufschläger et sa guitare Schrammel (guitare viennoise à deux manches dont un sans frette).

Le maître de la cithare interprétera des airs de musique populaire de l'espace alpin, de la musique de salon (vers 1830) ainsi que ses propres compositions. Il saura faire vibrer chacune de ses cithares (car la cithare est une famille d'instruments avec des différences notables) pour interpréter un répertoire varié. Ainsi, les mélomanes découvriront des spécimens peu connus parmi les instruments tels que la cithare d'accords, la cithare-violon, l'hackbrett (ou dulcimer) ou la concertina.

Ce ne sera pas la première fois que ce lieu accueillera cet instrument singulier entre ses murs. En effet, Luc Gigandet, membre de Pause Musicale, en a joué dans les églises de Lajoux, des Genevez, de Saulcy et même à la chapelle de Bonembez auparavant. Il est à l'origine de la venue de son mentor Lorenz Mühlemann.

Le concert de Pause Musicale prendra place à l'église de Lajoux ce dimanche à 17 heures. L'entrée est libre. (mf)



Le musicien Lorenz Mühlemann fera chanter sa cithare à l'église de Lajoux ce dimanche pour un concert. Il sera accompagné à la guitare Schrammel par Matthias Aufschläger.

Gros excès de vitesse au Bémont

Gare aux excès de vitesse! Un avertissement qui aurait été bien utile à l'automobiliste pincé(e) à 95 km/h au lieu de 50 au Bémont en janvier dernier.



Un automobiliste a été flashé à 95 km/h dans le 50 km/h en janvier.

Selon les statistiques fournies par la police cantonale pour le mois dernier, 8840 véhicules ont été contrôlés par les radars mobiles et 85503 par le radar semi-stationnaire.

En tout, ce sont 2894 conducteurs qui ont été sanctionnés par une amende d'ordre, 132 ont fait l'objet d'un rapport au Ministère public et 64 permis ont été retirés. Neuf personnes ont notamment été dénoncées pour conduite sous l'effet de l'alcool et trois à cause de médicaments/stupéfiants. (mf)